



Mairie

**COMMUNE DE CHANTEMERLE LES BLES  
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 AVRIL 2024 A 18 H 30**

Étaient présents : M. ROBIN Vincent, Mme BETTON Marielle, Mme BRUNIERE Aurélie, M. CAMPAGNOLA Éric, M. COSTE Ludovic, Mme LAIGNEAU Jeanine, M. VIGNON Georges, M. GUICHARD Patrick, Mme MOUISSAT Lynda, Mme VERROT Anna, Mme FAURE Elisabeth et M. VOSSIER Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : M. BESSET Michel, excusé.

Mme BRUNIERE Aurélie a été désignée comme secrétaire de séance.

---

*DELIBERATIONS*

---

**Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2024.**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 28,48 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 50,38 %
- taxe d'habitation (TH) : 10,09 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux
- de transmettre une copie de ces documents au service fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

**Approbation du Compte de Gestion de la Trésorerie du budget Communal 2023.**

Préalablement au Compte Administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de Gestion au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document



**Mairie**

retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de Gestion du budget Communal de l'exercice 2023 établi par le comptable de la Trésorerie d'Annonay. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte Administratif de la Commune et que les résultats sont identiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion du budget Communal de l'exercice 2023 dressé par le comptable de la Trésorerie d'Annonay, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion du budget Communal de l'exercice 2023.

<b>Approbation du compte administratif du budget communal 2023.</b>
---

Sous la présidence de M. ROBIN Vincent chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

	<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses		632 694,46 €
Recettes		1 090 207,48 €
<b>Résultat 2023</b>		<b>457 513,02 €</b>
	<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses		263 582,21 €
Recettes		183 000,83 €
<b>Résultat 2023</b>		<b>- 80 581,38 €</b>

RESULTAT CUMULE : = 457 513,02 € - 80 581,38 € = 376 931,64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

<b>Vote du budget primitif communal 2024.</b>
---

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur ROBIN Vincent, Maire, est appelé à se prononcer sur le BP 2024 qui se résume comme suit :



Mairie

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	331 270,49	693 505,69
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	433 990,57	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 71 755,37
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		765 261,06	765 261,06

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	951 432,88	752 928,36
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 198 504,52
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		951 432,88	951 432,88

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>1 716 693,94</b>	<b>1 716 693,94</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	951 432,88 €	951 432,88 €
Investissement	765 261,06 €	765 261,06 €
<b>Total</b>	<b>1 716 693,94 €</b>	<b>1 716 693,94 €</b>

**PRECISE** que le budget est voté :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- Au niveau du programme pour la section d'investissement.



**Mairie**

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 560 739,72 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre	0
Pour	0

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	457 513,02 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	103 226,70 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	560 739,72 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	71 755,37 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-433 990,57 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b> -362 235,20 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b> 560 739,72 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	362 235,20 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	198 504,52 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

*QUESTIONS DIVERSES*



**Mairie**

- Personnel école ;
- CR voirie ;
- Dossier environnement ;
- Etude zones humides (*réunion le jeudi 4 avril 2024 à 14h00 en mairie*) ;
- Création d'un poste d'adjoint.

---

*PERMIS DE CONSTRUIRE*

---

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le 6 mai 2024 à 18 h 30.**